

DPE/DIP
Geneviève Verdelhan-Cayre

17 mai 1999

**PHASE IV DU PROGRAMME
D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE DU SNAPE EN GUINEE**

**Rapport de suivi
Prise en compte du genre et de la santé**

14-20 mars 1999

Pour tenter d'éliminer les dysfonctionnements qui apparaissent au sein de la plupart des programmes d'hydraulique villageoise en matière d'exploitation des points d'eau (PE), la quatrième phase du Programme guinéen d'hydraulique villageoise¹ appuie largement le volet consacré à l'animation, à la fois pour s'assurer que le caractère obligatoire du paiement de l'eau au volume et de la prise en charge de la maintenance par les villageois assurera la pérennité du PE et pour garantir le lien entre approvisionnement en eau potable et amélioration de la santé.

Convaincu de l'importance du rôle tenu par les femmes dans l'alimentation en eau des villages en tant que principales usagères, ce projet a prévu de leur donner une part prééminente dans la gestion des PE. Toutefois, par rapport à la décision initiale, la forme de leur participation a connu des modifications lors de la mise en oeuvre du projet.

Aussi la mission a-t-elle eu principalement pour objet de rendre compte de l'évolution du projet pour ce qui est de la prise en compte des femmes dans le domaine de la gestion des PE, et de manière plus générale, des modes de représentation villageois, sa seconde préoccupation portant sur la mise en place du volet santé.

I- LA PLACE DES FEMMES DANS LA GESTION DE L'EAU

1. La place des femmes dans le montage institutionnel

⇨ Le schéma initial

- La décision du Conseil de surveillance du 10 juillet 1996 prévoit qu'un des « engagements particuliers » de la convention porte sur « la mise en oeuvre par le SNAPE d'actions de

¹ Conseil de surveillance du 10 juillet 1996, subvention de 52 MFF. Sont concernés 600 points d'eau, dont 280 déjà existants et 320 nouveaux. Ils concernent 220 000 habitants.

soutien en vue de la prise en charge de la gestion des points d'eau par les Comités de Points d'Eau féminins ». Cette prise en charge repose sur :

* l'institution des comités de points d'eau (CPE) qui, pour au moins la moitié d'entre eux, doivent être féminins,

* une animation qui doit contribuer à mettre en oeuvre cet objectif, en considérant que ses messages devraient passer, selon les termes de l'évaluation, « exclusivement par les femmes » pour ce qui concerne l'organisation du point d'eau.

En outre, une Association des CPE, représentés par leur président, se réunit au niveau des Communautés Rurales de Développement (CRD) et dispose d'un compte commun pour sécuriser les ressources nécessaires aux grosses dépenses qui peuvent s'avérer nécessaires dans le futur.

⇨ *Le schéma adopté par le projet*

Le projet a préféré recommander :

- que les CPE soient composés aux 3/5 de femmes,
- que soit constituée une *Commission Villageoise de Contrôle (CVC)*, organisation de sages, hommes et femmes, qui en assure la tutelle.

L'Assemblée des CPE a disparu, par contre les Communautés Rurales de Développement, collectivités décentralisées de base², sont impliquées dans l'ensemble du processus (voir en Annexe 1 le descriptif des principales phases du projet).

Cette nouvelle organisation figure dans le contrat-type d'exploitation qui doit être signé par les villageois à l'issue de la première phase de l'animation et qui a été approuvé par le SNAPE (Voir Annexe 2). La disposition concernant le nombre de femmes dans les CPE a été évoquée lors de la réunion de concertation du 22 octobre 1998 entre les partenaires du projet.

⇨ *Le Comité de Point d'Eau*

- La place des femmes dans le CPE

La plupart des projets d'hydraulique villageoise prévoient que les femmes doivent avoir une place dans la gestion des comités de points d'eau, mais leurs prescriptions sont généralement suivies de peu d'effets³.

Les enquêtes sur les anciens points d'eau à réhabiliter en Basse-Guinée ont montré que, dans un contexte où environ 60% des comités ne sont pas actifs, les femmes étaient effectivement peu impliquées dans la gestion des PE puisque, lorsque les postes des CPE étaient pourvus,

² Créées en 1989, elles sont définies comme « le centre de l'organisation des activités économiques et sociales [des populations] et le lieu d'implantation de leurs équipements collectifs ».

³ Les femmes dans les projets d'Hydraulique Villageoise financés par l'AFD au Niger, DPE/DPL, décembre 1998, G. Verdelhan-Cayre.

2% d'entre elles occupaient celui de présidente, 4% celui de réparateur, 88% celui d'hygiéniste⁴.

Parce qu'elles sont les premières concernées par la corvée d'eau, et que dans les enquêtes préalables à l'identification, les femmes se sont majoritairement prononcées en faveur du PEM et du paiement au volume, l'évaluation du projet a décidé de promouvoir leur rôle dans l'exploitation du PE en préconisant une représentation exclusive des femmes dans au moins la moitié des PE.

Les raisons avancées par le projet pour recommander une participation des femmes aux 3/5 sont « l'analphabétisme des femmes, les pesanteurs socio-culturelles, les difficultés pour les femmes de gérer les conflits autour des points d'eau. »⁵. Ces raisons, à elles seules, pourraient justifier que les femmes ne participent pas à la gestion des PE et sont avancées en général comme explication à leur contribution seulement formelle à cette gestion.

Si on doit effectivement renoncer à une représentation exclusivement féminine, car des mesures exclusives en faveur de l'un ou l'autre sexe sont le plus souvent contre-productives, en l'espèce, la participation des hommes doit être reconnue car les décisions financières en matière d'investissement auquel ils participeront ne peuvent être prises sans eux⁶. De même les hommes participeront-ils par leur travail à la construction des aménagements périphériques, indispensables à l'hygiène du PE, et devraient être partie prenante à l'animation sanitaire. Ils doivent donc pouvoir être représentés si le village en exprime le souhait. Le soutien de l'animation pour garantir la participation des femmes est, comme prévu, indispensable pour éviter qu'un système mixte tourne en leur défaveur.

La désignation des CPE déjà formés est bien conforme à la proportion entre les hommes et les femmes que s'est assigné le projet : sur 71 CPE constitués au printemps 1999, 62 comprennent trois femmes (87%), 9 quatre femmes (13%), aucun n'est complètement féminin. Globalement, leur représentation est de 63%.

Il sera intéressant d'observer à l'avenir si la répartition des postes telle qu'elle se dessine se maintient, notamment pour le poste de chef d'exploitation. D'après les chiffres indiqués par le projet pour les CPE constitués, le poste de présidente/chef d'exploitation est toujours occupé par une femme, celui de trésorière dans 90% des cas, celui d'hygiéniste dans 97% des cas, celui de réparatrice dans 22% des cas, celui de secrétaire dans 3% des cas. Pour les postes de présidente et de trésorière, les chiffres sont très positifs s'ils se maintiennent, pour celui de secrétaire, il reflète le faible niveau d'alphabétisation des femmes puisqu'il doit en principe être tenu par un lettré; celui de réparateur/trice, qui est le signe d'une maîtrise technique de la pompe, est encourageant si ce sont vraiment les intéressées qui remplissent cette tâche⁷ mais nécessiterait vraisemblablement des formations pour progresser.

⁴ PHV IV en Basse-Guinée, Etat d'avancement du programme, juillet-octobre 1998, Compte-rendu n°2, BURGEAP.

⁵ L'implication des femmes dans le projet AFD4, note du projet, 1999.

⁶ Pour ce qui est de savoir qui paiera l'eau au quotidien, il semble qu'il y ait toujours désaccord ouvert entre les hommes et les femmes.

⁷ Dans un ancien point d'eau non encore réhabilité et qui a relancé son comité de gestion à l'annonce du projet, la réparatrice se trouve être la mère du mécanicien villageois et du chef de village, et son rôle se borne à enlever la pédale de la pompe.

L'engagement particulier de la convention concernant la place des femmes dans les CPE se trouve ainsi modifié et devrait faire l'objet d'un échange de lettre avec l'administration guinéenne.

- La distinction entre la gestion et son contrôle

Alors que traditionnellement, les comités de gestion des points d'eau assurent, souvent de manière déficiente, l'exploitation du PE, l'opérateur a voulu dans ce projet distinguer la gestion de son contrôle, conformément à l'élargissement des modes de gestion de l'hydraulique périurbaine et des centres secondaires à l'hydraulique villageoise. L'exploitation peut continuer à être confiée à des comités de point d'eau, si on fait le choix comme en l'espèce, de favoriser une gestion communautaire qui responsabilise le village. La terminologie voulue par le projet, celle de « chef d'exploitation » plutôt que de président du CPE traduit une volonté de voir émerger une nouvelle classe de responsables.

Le contrôle est ici attribué à une Commission Villageoise de Contrôle.

↪ *La Commission Villageoise de Contrôle (CVC)*

- Le rôle de la CVC :

Formée de sages, hommes et de femmes en nombre égal et représentative de toutes les composantes du village, son rôle, selon les termes du contrat, est de :

- veiller au respect des clauses du contrat,
- contrôler le fonctionnement et la gestion du PE,
- couvrir de son autorité l'établissement du prix de l'eau, le respect des règles d'utilisation du point d'eau,
- organiser l'information régulière de la population sur les activités et la gestion du CPE,
- régler les conflits éventuels entre les usagers et le CPE.

C'est donc la CVC qui est le garant du bon fonctionnement du PE, les villageois n'étant plus qu'informés de ce fonctionnement. L'*Assemblée générale*, composée de la population villageoise et citée comme un des acteurs villageois au côté de la CVC et du CPE au cours de la mise en place de l'animation⁸ ne figure plus parmi les institutions citées dans le contrat d'exploitation proposé au village.

- Le choix de faire reposer le contrôle de la gestion du PE sur une seule assemblée de notables peut se justifier par le fait que :

* c'est plus la cohésion interne d'un village, que la manière dont celle-ci s'exprime, qui est facteur de durabilité,

* les élites traditionnelles, qui ont en général échoué à assurer l'exploitation des points d'eau de manière durable, doivent toutefois se voir reconnaître leur pouvoir sous une certaine

⁸ BURGEAP, Compte-rendu n°2, Ibidem, Annexe 6, p. 3.

forme et trouver une place dans le processus de décision, sans qu'elles interfèrent avec la gestion au quotidien.

* un montage institutionnel à trois degrés au niveau villageois est trop complexe.

- Toutefois on peut remarquer que cette construction, qui s'inspire partiellement de la structure des comités de gestion des PE au Ghana⁹ :

* ne s'appuie pas sur l'Assemblée des usagers qui, dans le cadre des réformes que connaît aujourd'hui l'hydraulique de proximité (et pas seulement les mini-adductions d'eau) est considérée comme l'institution la plus à même à représenter et défendre les intérêts des usagers de l'eau et s'insère en outre de manière croissante dans un processus de décentralisation.

Dans le cas présent, rien n'indique qu'à la suite d'une politique étatique tournée vers la limitation de leur pouvoir, il faille renforcer les lignages au sein d'organes semi-formels participant à l'exécution d'un service public, malgré une persistance de ces instances traditionnelles qui ne peut être niée mais qui n'est pas spécifiquement documentée en milieu soussou¹⁰.

L'argument « des travaux quotidiens » selon lequel ce sont surtout les représentants des grandes familles qui assistent aux réunions d'animation¹¹ est en contradiction avec l'objectif du projet qui est précisément d'organiser l'appropriation du PE par l'ensemble des villageois pour limiter les conséquences négatives qu'a connues la gestion des PE dans le passé, avec l'ouverture du projet de manière générale qui a pour objectif de donner la parole aux villageois et notamment aux villageoises -et qui s'y efforce semble-t-il lors du Diagnostic initial au sein du village.

* n'écarte pas nécessairement les possibilités de collusion entre CPE et CVC : les communautés villageoises comprenant un nombre limité de familles, leurs membres, selon leur âge, ou leur place dans le cercle familial peuvent aisément être représentés dans les deux organes. Les collusions des CPE traditionnels ne seraient alors pas écartées et l'argument de

⁹ D'après le règlement intérieur des « Water and sanitation Committees » (WATSAN), si un membre de ce comité est défaillant, il est déchu de sa position par le Conseil des anciens après consultation de « la communauté ». Ce conseil doit aussi veiller à ce que les nouveaux élus remplissent leur tâche de manière satisfaisante. Mais les membres du comité rendent compte de leurs activités devant la communauté au moins deux fois par an et présentent les résultats de leur mandat de deux ans devant « le village ». Evaluation rétrospective du projet d'HV en Région centrale (Ghana), sept. 1998, Annexe V.

¹⁰ « La réussite de tels projets [participatifs] repose fondamentalement sur le choix des bons représentants et de la bonne instance de concertation. Ce choix ne peut s'opérer sans une exacte connaissance de leur fonctionnement et des stratégies qui animent les détenteurs du pouvoir local et les acteurs. Ce problème est sans doute l'un des plus délicats à résoudre dans l'approche participative. Derrière le respect des systèmes locaux de pouvoir peut se cacher le fait que la prise de décision est souvent confisquée par des structures qui marginalisent des groupes numériquement, économiquement ou socialement importants pour le développement: les femmes, les castes, classes ou ethnies dominées. » G. Rossi, *Voulons-nous la participation ? Essai critique sur l'environnement et le développement*, In *Regards interdisciplinaires sur les politiques de développement*, L'Harmattan, 1998, p. 338-339.

¹¹ Agence AFD de Guinée-Conakry, Note au dossier sur les Commissions villageoises de contrôle, S. Bessadi, 16 avril 1998.

la durabilité de la maintenance du PE fragilisé. Comme évoqué lors de la mission, la nécessité d'un contrôle externe des comptes s'avère nécessaire.

* L'interrogation qu'on peut porter sur la CVC quant à la place des femmes porte sur leur capacité d'expression dans le cadre de cette entité représentant les « sages », les élites traditionnelles. Rien ne permet de dire que les femmes auront une place en tant qu'« anciennes ». Si on peut observer que ces dernières s'expriment largement au nom des femmes lors des assemblées, il n'est pas assuré que la parole leur soit reconnue dans la vie publique ou qu'elles puissent accéder à une voix propre distincte de celles des hommes de la famille¹².

De manière générale, on peut craindre que les mécanismes de contrôle qui doivent assurer la représentation des usagers ne soient pas mis en place, et pour ce qui concerne les femmes, elles n'y soient pas efficacement représentées, alors que (bien que l'on s'en tienne, dans ce projet, à l'exploitation communautaire qui garantit leur présence) l'orientation vers la professionnalisation de l'exploitation éloigne les femmes de celle-ci.

* La réussite de cette construction dépend de la capacité de la communauté, et de celle de l'opérateur et de l'animation à les y aider, à :

- faire émerger des gestionnaires qui devraient être distincts des élites traditionnelles,
- faire perdurer cette séparation entre gestion et contrôle,
- s'assurer que les femmes parmi les sages de la CVC pourront s'exprimer de manière autonome,
- garantir la transparence du contrôle de la gestion, qui si elle ne l'est pas par l'ensemble des usagers, devrait l'être par un mécanisme externe et indépendant.

2. L'animation

Rappelons que la mission a assisté aux séances d'animation se déroulant pendant la phase 1 du projet dite d'« Information réciproque », et plus précisément à la première réunion avec les villages consacrée au « Diagnostic villageois des problèmes de l'eau » et à l'« Enquête familiale sur l'utilisation de l'eau et les comportements sanitaires liés à l'eau » qui

¹² « Traditionnellement, elles semblent mises à l'écart de la vie publique villageoise, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'ont aucune influence dans les choix que doit faire la collectivité. » Etude de faisabilité du projet d'hydraulique villageoise. 8ème FED, déc. 1997, p. 85.

Dans un autre contexte, celui de groupements d'éleveurs en Haute-Guinée, ce sont les femmes du groupe familial qui possède les troupeaux les plus importants qui détiennent les postes stratégiques des groupements d'éleveuses, étant entendu que « Les femmes n'ont jamais pu avoir de rôles importants dans les instances de décision des groupements d'éleveurs, même lorsqu'elles ont été à l'origine de leur création. D'où la démarche du projet d'appuyer la formalisation de groupes d'éleveuses. » *Organisations professionnelles agricoles et décentralisation : cas des groupements d'éleveuses et d'éleveurs en Haute-Guinée Ouest (Guinée-Conakry)* M. Bouy, J. Dasnière, F. Loua. APAD, Bull. n°16, déc. 1998, p. 74-75. Cet article donne aussi d'intéressants exemples de stratégies d'alliance entre les familles et de leur incidence sur l'organisation des groupements d'éleveurs.

l'accompagne. Cette phase de l'animation qui concerne les nouveaux PE devrait être terminée en juin 1999. Celle qui porte sur les anciens PE a débuté en avril 1999.

* Le Diagnostic villageois se déroule de la manière suivante : lors de la première réunion avec le village, l'animation tient deux entretiens séparés, l'un avec les femmes du village, l'autre avec les hommes, suivis, lors d'une réunion ultérieure, d'une mise en commun des constats des unes et des autres et de leur synthèse au niveau de l'ensemble du village.

Chaque entretien se déroule selon une trame commune, composée de deux parties : la première est consacrée à une reconnaissance par les villageois de leur organisation sociale interne, de leur organisation traditionnelle en matière d'alimentation en eau et à la perception qu'ils ont de leur situation sanitaire, la seconde aux propositions des villageois en matière de gestion et de contributions financières au regard des différents équipements proposés par le projet.

* La première partie de l'entretien avec les groupes doit permettre aux villageois de s'approprier le projet à partir de leur propres pratiques. En effet, le plus souvent, la participation des communautés au processus de décision n'intervient que tardivement, et la démarche participative se construit à partir de l'adhésion des communautés à une politique préétablie, sans qu'elles aient à se prononcer par exemple sur le type d'équipements ou son montant. Cette phase de l'entretien peut donc permettre de corriger l'ambiguïté de cette démarche participative qui n'est pas propre à l'AFD¹³ mais qui pourrait être une des causes de non-appropriation des PE par les communautés.

* L'organisation de deux séances différentes selon le sexe permet d'apporter une réponse convaincante aux critiques adressées aux assemblées villageoises destinataires en général de l'animation d'un projet d'hydraulique villageoise et qui restent dominées par les anciens. Malgré les résistances exprimées de part et d'autres¹⁴, le fait que les femmes puissent s'exprimer en tant que telles constitue une reconnaissance publique de leur rôle, une source de contre information possible à côté de la parole des hommes et vice versa : assez naturellement par exemple, les hommes ont une perception moindre que les femmes de la durée de la corvée d'eau et de sa pénibilité. Dans ce domaine, une vérification objective des informations données par les villageois pourrait être utile : la corvée d'eau, dont l'allègement est un objectif traditionnel des projets de l'AFD et devrait être mesurable, occupe une large partie du temps

¹³ L'une des recommandations résultant d'une évaluation menée sur quatre projets d'hydraulique villageoise en Afrique de l'Ouest (un au Cameroun et trois au Ghana) financés par quatre bailleurs différents, stipule : « There is a basic need to begin ownership of water schemes from the construction phase. Communities should be provided information on a range of technologies along with the advantages and disadvantages so that they can choose. The right to information and choice are a basic human right. » *UNDP-World Bank assessment project. Participation, gender and demand-responsiveness : Making the link with impact and sustainability of water and sanitation investment : West African regional report, dec. 1998, p. 44.*

¹⁴ Lors de séances auxquelles nous avons pu assister, certaines femmes, lors des entretiens qui leur étaient réservés, indiquaient qu'elles avaient besoin de l'aide des hommes pour s'exprimer, tandis que les hommes faisaient des tentatives pour participer ou faire passer des messages, notamment pour ce qui concerne la capacité à contribuer financièrement.

domestique d'après les déclarations des villageois¹⁵, alors que la moyenne guinéenne a pu être comptabilisé à 44mn par jour en moyenne en milieu rural¹⁶.

Cette expression des femmes peut aussi jouer le rôle de contre pouvoir, au sens où, comme cela a été constaté dans le cadre d'autres projets, la nécessité de s'équiper en PEM ou de le faire réparer n'est pas perçue de la même manière chez les hommes que chez les femmes. Dans ce projet, il apparaît dès cette phase pour les deux composantes de la communauté, que la gestion des points d'eau traditionnels est assurée par les femmes, y compris parfois pour les travaux qui sont normalement du ressort des hommes, comme le surcreusement de puisards. Cette mise à jour devrait faciliter par la suite l'acceptation par les hommes qu'elles soient majoritaires dans les CPE.

On peut aussi espérer que la tenue de deux entretiens donnera l'occasion aux catégories les moins favorisées à l'intérieur de chacun des sexes, de s'exprimer plus ouvertement¹⁷.

* Le Diagnostic villageois a aussi pour but de permettre à l'animation de prendre connaissance du village et des repères sur lesquels s'appuyer pour diffuser les messages du projet¹⁸. A cet égard, les données recueillies lors de la première partie de l'entretien avec les groupes qui met en exergue les pesanteurs liées à l'alimentation aux points d'eau traditionnels, devraient être mieux utilisées par l'animation pour faire accepter dans la seconde partie de l'entretien l'annonce des obligations qui vont peser sur les villageois s'ils acceptent le point d'eau moderne. Dans les entretiens auxquels nous avons assisté, cette annonce ne nous a pas toujours paru assez soucieuse d'établir un lien avec l'identification opérée dans un premier temps par les villageois. Le personnel de l'animation, que le projet a dû recruter auprès du SNAPE et former doit encore, pour certains de ses membres, progresser dans cette approche¹⁹. La cohérence de la présentation des différents volets de l'équipement proposée aux villageois (PE mais aussi lavoirs et latrines) devrait aussi être accrue.

¹⁵ Jusqu'à 12 heures pour les femmes en saison sèche, 9 heures pour les hommes par exemple dans le village de Safeya (Pref. de Forecariah).

¹⁶ République de Guinée, Direction Nationale des Statistiques, *Enquête Intégrale Budget Consommation -EIBC- 1994-1995*, p. 79. L'étude de faisabilité du 8ème FED a évalué le temps de puisage et de transport à 1heure un quart par ménage. Annexe IV, p. 11.

¹⁷ Dans le cadre de l'évaluation citée note (11), il apparaît que les attentes vis à vis des projets varient selon le sexe et le niveau de revenus. En l'espèce, on rencontre les attentes les plus faibles chez les hommes pauvres et les plus élevées chez les femmes riches. La perception des résultats des projets a aussi été mesurée selon cette catégorisation. UNDP-World Bank assessment project, Ibidem p. 22-23.

¹⁸ « ...Savoir et pratiques doivent être identifiés et formalisés ou représentés afin que leurs logiques et leurs justifications techniques, sociales et culturelles deviennent claires...

Ce n'est que lorsque ces systèmes interdépendants sont identifiés, formalisés et reconnus qu'il devient possible d'en proposer l'évolution. Car, contrairement à une idée encore trop répandue, les pratiques ne sont pas figées et l'adoption de l'innovation peut être très rapide dans la mesure où elle est perçue comme profitable dans le système de valeurs et le contexte du fonctionnement social du groupe...

Cette mise à jour [des savoirs et des pratiques] a aussi pour effet de renforcer la cohésion du groupe et peut diminuer les tensions et les conflits internes entre les tenants de la tradition et ceux de la modernité technicienne. Elle est sans doute susceptible de favoriser la transition de l'une à l'autre, sans scission du groupe ni ruptures brutales dans son fonctionnement social, à travers l'énoncé de nouvelles normes, d'autant mieux acceptées et respectées qu'elles seront l'émanation d'une décision résultant d'une prise de conscience collective ». ROSSI, G., Ibidem, p. 340-341.

¹⁹ L'équipe d'animateurs comprend 2 animatrices dans une équipe de 11 personnes, coordonnées par un homme et une femme. Bien qu'une partie d'entre eux connaissent de réels progrès, les *modus operandi* acquis au SNAPE transcendent les sexes.

3. Les anciens points d'eau

Trois anciens points d'eau ont été visités lors de la mission. L'animation visant à leur réhabilitation n'avait pas encore commencé, mais depuis l'annonce du projet au printemps 1998, les villages ont tous tenté de réinstaurer les règles de gestion oubliées ou détournées, souvent dans l'espoir d'avoir un second point d'eau. L'observation de la relance de l'activité des PE selon des modalités définies par les villageois eux-mêmes ou d'après des informations glanées lors du passage de représentants du projet ou auprès des responsables locaux, chef de secteur, président de CRD, devrait être riche d'enseignements. Seul le responsable d'un des trois points d'eau, en zone périurbaine, a instauré une gestion rigoureuse.

- Le paiement de l'eau a repris, à la bassine dans deux villages -dans un cas de manière discontinue- et sous forme de cotisation mensuelle dans le troisième (dans ce village, les jeunes femmes refusent de la payer alors que les femmes âgées l'acceptent). Certains mécanismes du paiement de l'eau pre-existants ont été mis à jour : dans un village, une cotisation a été levée par famille et selon la taille de celles-ci, pour rembourser le coût de la baudruche assuré par un membre du village (l'imam) qui prenait l'eau gratuitement à titre d'intérêt (« mais de nombreuses personnes se cachaient derrière lui »). Cette cotisation s'avérant insuffisante, la vente de l'eau a été instituée mais est aujourd'hui interrompue. L'imam continue à prendre de l'eau gratuitement pour ses besoins personnels, mais pas sa famille.

Pour les plus démunis, ce village dit ne pas faire payer l'eau et autorise les quatre instituteurs contractuels, mal payés, à prendre de l'eau gratuitement une fois tous les deux jours.

- Le comité de point d'eau a été réinstauré, les postes n'étant pas tous pourvus, et dans un cas une Commission de contrôle a été créée. Dans ce dernier village, le fruit de la vente de l'eau a été redistribué à titre d'indemnité entre trois membres du CPE, deux anciens dont la trésorière, la fontainière (femme de l'autre ancien). Si, comme le soutient le projet, les membres des CPE doivent être indemnisés, sous peine de réserver les postes aux anciens ou contraindre ses membres actifs à négliger ces tâches, les règles du fonctionnement du PE telles que les a conçues le projet devraient d'abord s'imposer.

III. LE SUIVI DU VOLET SANTE

Des mesures concrètes en faveur de l'amélioration de la santé ont été adoptées dans le cadre du programme d'hydraulique villageoise guinéen depuis sa seconde phase.

Dès celle-ci, il a été constaté que l'amélioration de la qualité de l'eau du forage n'était pas une garantie suffisante pour l'amélioration de la santé des populations concernées : l'importance des pollutions d'origine fécale²⁰, notamment, a conduit à la mise en place de mesures de

²⁰ « ... Preventing human excreta from entering the environment through better means of excreta disposal is the most effective solution for the prevention of diarrhoeas ». *Gender in water resources management, water supply and sanitation. Roles and realities revisited*. Ch. Van Wijk-Sijbesma. IRC. The Hague. 1998, p. 88. L'auteur rapporte que selon S. Esrey, la réduction des diarrhées est imputable pour 36% à l'assainissement, 33% à l'hygiène, 20% à la quantité de l'eau, 15% à la qualité de l'eau.

sensibilisation, d'animation et de formation en matière d'hygiène et de santé, basées sur une étude des croyances et pratiques en milieu soussou (2ème phase) ou un suivi des comportements des usagers (3ème phase). Explicitement ou non, les femmes sont la population-cible de l'animation santé.

Cette action est systématisée dans la IVème phase, notamment à la lumière des avancées des programmes financés par le FED, un programme d'éducation sanitaire des villageois mené à titre pilote pendant le 7ème FED et, pour ce qui est des aménagements physiques, la construction de latrines préconisée par le 8ème FED.

Une étude d'impact est aussi mise en place. Celle qui s'est déroulée pendant la seconde phase n'a pas été conclusive (la 3ème phase, quant à elle, n'en comporte pas).

1. La prise en compte de l'hygiène, de l'assainissement et de la santé dans le projet

Le projet met l'accent sur la protection de la qualité de l'eau, au niveau du forage²¹ et au niveau de sa consommation domestique, pour en écarter la principale source de contamination. Il s'attache à la fois à la protection de la propreté du point d'eau, à la construction d'équipements en matière d'assainissement, publics ou privés, à l'éducation sanitaire.

En principe, seuls les villages qui acceptent de s'équiper d'un point d'eau peuvent bénéficier d'un soutien en matière d'équipements sanitaires, mais une réflexion s'est engagée dans le cadre de la concertation entre l'administration guinéenne, l'AFD et le projet pour recommander ou non le maintien du lien entre la présence d'un PEM aux conditions du projet et la mise en oeuvre du volet assainissement santé.

Sensibilisation et formation s'adressent d'une part au CPE, responsable de la propreté du point d'eau²², et d'autre part aux villageois²³ sans que ces actions soient exclusives.

↳ La mise en place du programme auprès des villageois

Pour les nouveaux points d'eau, le Diagnostic villageois initial permet une reconnaissance par le village des maladies liées à l'eau et une expression des comportements face à ces maladies qui amorce une démarche basée sur la demande telle qu'elle peut être exprimée par les habitants. C'est toutefois dans le cadre de priorités que cette demande devra s'exprimer, à savoir la protection du PE, l'eau alimentaire, l'utilisation des latrines et le lavage des mains, priorités qui sont aujourd'hui le standard pour les projets d'hydraulique villageoise qui

L'étude de faisabilité du 8ème FED indique (p. 46) à partir d'autres sources « qu'une amélioration de l'élimination efficace des excréta fait plus pour améliorer la santé publique que des normes élevées de qualité d'eau potable ».

²¹ En nov-déc 1998, une étude sur la qualité de l'eau effectuée dans le cadre du projet a montré qu'un peu plus de la moitié des forages enquêtés (13/26) présentait une pollution d'origine fécale.

²² Une enquête a été effectuée sur les points d'eau comportant déjà un forage qui dénote un mauvais entretien des PE. Dotés en principe de comités de gestion, moins de la moitié de ces PE ont un(e) hygiéniste responsable de la propreté des installations.

²³ Vis à vis des villageois, l'intervention a lieu lors de la phase 1 dite d'information réciproque et lors des phases 3, avant et après l'installation de la pompe, et 4. C'est à une séance de la phase 1 que nous avons assisté.

prennent en compte la santé et l'assainissement. Ces priorités sont justifiées auprès des villageois par une sensibilisation sur les maladies hydriques et leurs causes.

L'Enquête familiale sur l'utilisation de l'eau et les comportements sanitaires liés à l'eau s'adresse à l'épouse pour chaque ménage (quatre sont désignés de manière aléatoire dans chaque village) et porte avant tout sur les pratiques touchant l'eau alimentaire. La femme dans le ménage et les habitudes alimentaires sont donc privilégiées. Selon le projet, cette enquête ne vise qu'à décrire une situation initiale comportant des indicateurs de suivi appelés à évoluer le cas échéant.

L'ambiguïté de la démarche participative demeure, qui s'inscrit dans un cadre préétabli, constitué par les priorités du projet qui ne sont pas nécessairement celles des villageois. Il est difficile d'imaginer que d'autres priorités puissent émerger et que les femmes par exemple ne restent pas les interlocutrices quasi exclusives.

- Ne devraient pas être négligés les moyens d'acquérir une meilleure connaissance de l'ensemble des pratiques existantes pour différentes catégories d'interlocuteurs comme base d'une définition de mesures durables, par exemple :

*si les femmes ont une prééminence, dans la vie domestique, pour ce qui est de l'hygiène, de l'éducation des enfants, de l'alimentation, les hommes se sentent parfois moins concernés que les femmes par l'observation des règles d'hygiène, y compris par l'usage des latrines et leur attitude est exemplaire pour les jeunes garçons. Or il est indispensable qu'une majorité des villageois (évalués à 75%) utilisent les latrines pour qu'il y ait un progrès réel sur l'environnement. Les décisions en matière d'équipement sanitaire au niveau du ménage (latrines, lavoirs le cas échéant) incombent aussi largement à l'homme puisqu'un travail de construction est requis des bénéficiaires ainsi qu'une participation financière, normalement du ressort de l'homme;

*le lavage des vêtements est aussi concerné, d'autant que la construction de lavoirs pourrait être proposée aux villageois dans le cadre des actions connexes en matière d'équipements;

*le traitement des déchets domestiques et animaux, des eaux sales, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la concession²⁴ peuvent affecter la qualité de l'eau potable et qui devrait faire partie d'une action globale en faveur d'une meilleure hygiène collective.

⇨ *L'animation sanitaire*

Elle est réalisée par l'équipe d'animation du projet, et non par une équipe spécifique, et s'inscrit ainsi dans la continuité du projet. L'équipe a reçu une formation dans le domaine de l'éducation sanitaire et devrait adopter une démarche participative faisant appel à « l'observation participante » dont la réussite devrait largement dépendre de la qualité des animateurs.

²⁴ L'étude de faisabilité de la IVème phase indique que dans 66% des ménages enquêtés, les ordures sont déposées dans la concession et dans 49% des cas, les eaux y sont jetées. Annexe 8 du rapport final. Rapport de l'expert sanitaire, mai 1996, p. 7.

L'animation auprès des villageois sera renforcée lors de la phase 3 et surtout de la phase 4, c'est à dire pendant l'année qui s'écoule entre la pose de la pompe et sa réception, où trois réunions thématiques sur l'usage de l'eau devraient se tenir.

Comme indiqué plus haut, toutes les catégories de la population villageoise doivent être concernées, pour que l'animation ne se ramène pas à une « animation-santé, faite par les femmes pour des femmes » comme préconisé à la fin de la deuxième phase du programme.

2. La mise en place de l'étude d'impact sanitaire

Selon ses termes de référence, cette étude a pour objectif « d'évaluer l'impact de ce projet et de son volet sanitaire sur la santé et l'hygiène des populations concernées ».

Bien que lors des deux précédentes phases, la difficulté de mesurer à court terme l'incidence du projet sur la santé ait été soulignée²⁵, la mise en place d'une telle étude d'impact, indépendante du projet, est nécessaire pour faire apparaître les dysfonctionnements éventuels.

Or, si l'étude d'impact devrait permettre de juger de la qualité de l'eau et de l'état diarrhéique des populations enquêtées, il faut se demander si l'échantillonnage des populations, tel qu'il est défini, permettra de généraliser, sur le plan statistique, ses résultats à l'impact général du projet, et si l'étude permettra de discerner l'effet isolé des facteurs de causalité.

↪ *L'échantillon statistique*²⁶

Il est constitué de quatre villages dotés d'un PE (sur 312 nouveaux PE), un par préfecture, à raison de dix familles (concession), soit 200/250 personnes par village. Le suivi concerne donc 800/1 000 personnes sur une population dépassant 100 000 habitants. L'harmonisation des conditions socio-économiques des différents villages n'est pas considérée.

Or ce petit nombre de village, couvrant pour chacun une population pouvant aller du simple au triple selon les préfectures²⁷, favorise « l'effet de grappe » alors que précisément le nombre d'unités de base est très faible et rend donc difficile la généralisation des résultats.

En outre, la recommandation de l'étude d'impact selon laquelle les familles sélectionnées prendront « l'engagement [de] n'utiliser régulièrement que l'eau du forage pour les usages domestiques et ceux de la toilette »²⁸ privilégie ainsi une population qui est induite à utiliser le PE par la mise en place de cette étude. Or l'utilisation régulière du point d'eau est en soi un indicateur de l'impact du projet, la non-fréquentation éventuelle du point d'eau et ses causes

²⁵ La 2ème phase avait retenu deux indicateurs de morbidité, le taux d'incidence des maladies diarrhéiques et le taux de prévalence de la gale chez les enfants de moins de cinq ans dans trois sous-préfectures, soit 5 000 enfants. Aucune différence significative n'a pu être mise en évidence entre ceux qui ont accès à l'eau du forage et les autres. Mission « Eau et santé », rapport d'activité, oct-nov 1991, Dr. F. Varaine, SNAPE, BRGM, Géohydraulique.

²⁶ Je remercie B. Savoye (DPE/DME) et P. Brion de l'INSEE de leurs commentaires.

²⁷ La population de la préfecture de Forecariah s'élève à plus du double de celle de Dubreka et de Fria, à plus du triple de celle de Coyah.

²⁸ Etude d'impact sur la santé du programme d'hydraulique villageoise en Basse-Guinée dans les préfectures de Fria, Dubreka, Coyah, Forecariah. Mission préliminaire, 18 avril-2 mai 1998, Annexe 1, p.1.

devant être décelées. Ce biais empêche de mesurer l'influence du projet sur l'ensemble des populations touchées par le projet si l'on s'en tient à l'objectif de l'étude énoncé ci-dessus.

Enfin, ces quatre villages ne pourront vraisemblablement être déterminés qu'une fois les forages effectués, c'est à dire à partir du début de la campagne de forage, soit à l'automne 1999, la mise en place des mesures d'impact dans les villages ne pouvant être organisée qu'à partir de ce moment là, ce qui aurait pu avoir une incidence sur l'organisation des missions préparatoires menées au printemps 1999 pour partie consacrées à l'identification des villages.

⇨ *La recherche des facteurs de dysfonctionnement*

* Les indicateurs choisis sont constitués par :

- un contrôle bactériologique de l'eau stockée à domicile (pour déceler les coliformes fécaux),
- des examens de selles pour déceler les causes des diarrhées (ascaris et kystes d'amibes),
- des examens cliniques pour diagnostiquer les maladies liées à l'absence d'hygiène corporelle,
- le constat d'une évolution de l'état de santé général des populations et des pratiques en matière d'hygiène.

Ils ont pour objectif de mesurer l'incidence sur la santé de :

- l'aménagement du point d'eau (qualité de l'eau du forage et des aménagements périphériques),
- des mesures d'éducation à l'hygiène.

Le projet comporte une part non négligeable de soutien institutionnel des services locaux de santé et de recherche, aussi bien en formation (3 agents, dont un médecin) qu'en matériel pour que cette enquête soit menée à bien.

* la multiplicité des facteurs

Sachant que les maladies diarrhéiques peuvent avoir d'autres causes que l'eau de boisson (l'alimentation par exemple), causes qui peuvent aussi évoluer pendant le projet, les mesures d'impact choisies devraient permettre de déceler précisément les facteurs d'amélioration ou de stagnation de la santé imputables au projet au regard des deux paramètres cités ci-dessus : or, à l'intérieur de ceux-ci, de multiples facteurs peuvent intervenir, des aménagements périphériques du PE déficients, une chloration mal effectuée, son mauvais entretien ou sa mauvaise gestion, le coût de l'eau, son transport, les pratiques d'hygiène à différentes étapes de la chaîne de l'eau, celles de divers membres de la famille, etc. Des causes externes susceptibles d'avoir une influence sur l'utilisation du PE peuvent aussi intervenir, situation climatique, attitude des autorités traditionnelles, par exemple.

Les indicateurs choisis devraient donc permettre de discerner des éléments d'évolution des comportements, même si cette évolution ne peut vraiment se mesurer que dans la durée.

Enfin, dans la mesure où la mise en place de cette étude s'effectue pendant la mise en oeuvre du projet, une coordination est indispensable entre celui-ci et l'expert sanitaire dans la démarche vis à vis des usagers sans nuire à l'indépendance de l'étude d'impact, d'autant que des indicateurs de suivi de l'animation sanitaire sont mis en place dans le cadre du volet sanitaire du projet.

CONCLUSION

⇨ *Dans le domaine de l'exploitation du PE*

- L'introduction d'une certaine souplesse dans le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes au sein du Comité de point d'eau est positive : en tant que principales usagères, les femmes sont les premières à être concernées par le bon fonctionnement du PE et il est justifié qu'elles soient majoritaires parmi les membres du comité mais les hommes, partie prenante aux décisions d'investissement, aux contributions financières et en travail, à l'animation sanitaire, doivent pouvoir être représentés si le village en exprime le souhait.

- La mise en place d'une animation propre aux femmes devrait aussi assurer une information adéquate des femmes sur les tenants et aboutissants du projet, information qui reste la plupart du temps lacunaire à leur endroit. Elle paraît aussi être la seule garante d'une prise de parole et d'un « empowerment » qui leur échappe en général lorsque l'animation s'adresse indistinctement à l'Assemblée villageoise.

- Par contre, au sein de la Commission de Contrôle Villageois, la capacité de sages qui soient des femmes, à exprimer la position de celles-ci prête à interrogation, autant que l'institution elle-même. Certes, la CVC donne une place aux notables qui, s'ils demeurent très présents dans la gestion directe des points d'eau, peuvent représenter une cause sérieuse de dysfonctionnement, mais rien ne garantit que ce danger soit écarté.

⇨ *Dans le domaine de l'hygiène, de l'assainissement et de la santé*

Sauf pour ce qui concerne les latrines dont la construction, dans les projets précédents, n'était pas prévue, les priorités d'intervention étaient déjà présentes dans les précédentes phases, sinon efficacement mises en oeuvre (propreté du PE, qualité de l'eau alimentaire, règles d'hygiène, les femmes comme population-cible). C'est dans ce cadre que l'approche participative, basée sur la demande, et appuyée par les qualités « d'observation participante » des animateurs doit permettre d'enregistrer les progrès dans le domaine de la santé qui n'ont pas été constatés lors des précédentes phases.

Il est toutefois nécessaire d'inclure l'ensemble de la population et notamment les hommes dans les mesures d'éducation sanitaire, parce qu'ils sont partie prenante à la construction et au financement des équipements sanitaires et que leurs habitudes en matière d'hygiène pèseront sur les résultats du projet et doivent évoluer au même titre que pour les femmes.

L'intérêt d'une étude d'impact sanitaire indépendante doit être soulignée. La méthodologie devrait, dans la définition de l'échantillon, ne pas limiter l'intérêt de ses résultats et donner des éléments pour mesurer l'impact du projet sur l'évolution des comportements.

Il faut souligner la volonté exprimée très tôt dans le programme de prendre en compte la santé des populations, à la différence d'autres projets de ce secteur, mais que, de manière générale, des questions continuent à se poser sur le contenu de l'approche, et qu'une réflexion d'ensemble s'avère nécessaire au sein de l'institution pour définir des principes et des modalités d'intervention. Rappelons que les mesures d'hygiène et d'assainissement interviennent au moins tout autant que la qualité de l'eau du forage dans les progrès en matière de santé des populations concernées.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

VILLAGEOIS de

KOUBIA, HERIKO, et trois anciens PE dont
SAFEYA et MANGATA

PROJET

M. PREVOST Christophe

Chef de projet

M. BAH Mamadou Bobo

Chef de projet homologue

M. PACCIONI Thierry*

Superviseur du projet

M. TAMIATTO Michel*

Expert en Animation

Dr. REVAULT Pascal*

Expert en Santé rurale

Mme VILAND Marie-Claude

Expert sanitaire

Mme SYLLA Bintou

Coordinatrice de l'animation

M. N'DIAYE Alpha Saliou

Coordinateur de l'animation

Animateurs et animatrices du projet

SNAPE

Mme DIALLO

Directrice Générale

M. DEM

Directeur Général Adjoint

M. BARRY Ibrahima

Directeur du Bureau d'études et de la
programmation

M. DI LUCA

Assistant technique

ACGP

M. NABE Ibrahima

Chef de division

Ministère du Plan

M. DIALLO

DNPIP

Ministère des Affaires sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance

Mme DIALLO Bah Kadiatou Lamarana

Conseillère chargée des questions féminines

Ministère de la Santé publique

M. DUBOURG Jean-Charles

Coordinateur Santé Union européenne

UNICEF

M. BALDE Mamadou Mouctar

Administrateur Eau et Assainissement

CENAFOD

SYLLA Ben Sékou

Directeur exécutif

TOURE Saran

GIGED/CENAFOD

Coordonatrice

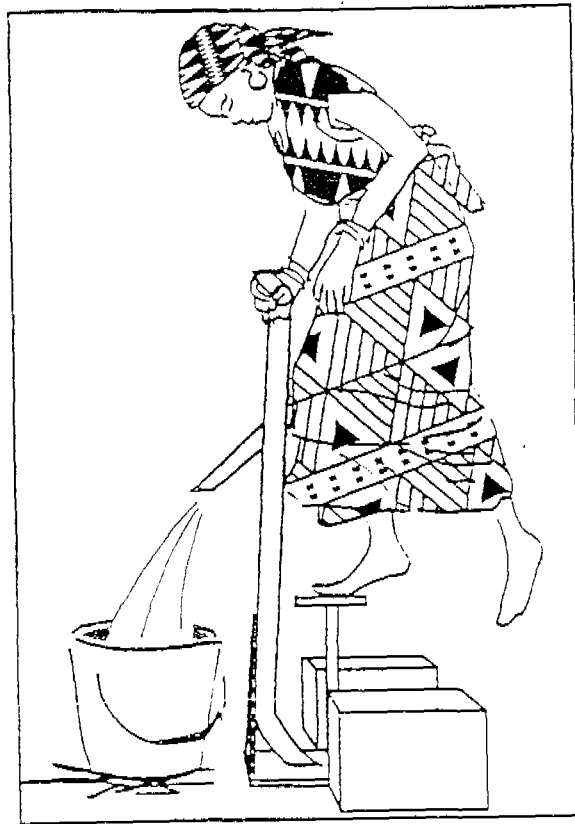
* Interlocuteurs rencontrés à Paris

PROJET D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE EN BASSE GUINEE

MAEF - ACGP - SHAPE - BURGEAP / Financement AFD

SCHEMA DE LA METHODOLOGIE D'ANIMATION POUR LES NOUVEAUX POINTS D'EAU

PHASE	RÉUNION	LIEU	OBJECTIFS DES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS
INFORMATION RÉCIPROQUE	1° 1er contact avec les autorités	S/P - CRD	Collecte des données démographiques auprès de la sous-préfecture Sélection des villages à enquêter
	2° Enquête Ressources-Besoins	Village	Réalisation d'une enquête in situ pour sélectionner les villages à animer Critères Population, Accessibilité, état des ressources en eau
	3° Diagnostic de la problématique eau	Village	Préparation des villages en rapport avec les innovations du projet (entretien de groupes hommes et femmes)
	4° Présentation du projet aux représentants des villages à animer à la S/P	S/P	Introduction officielle du projet aux représentants des villages en présence des autorités administratives
	5° Sensibilisation sanitaire et Présentation du projet au village	Village	Restitution des résultats du diagnostic et Sensibilisation à l'intérêt de l'eau potable à la population Présentation du contrat entre le village et le SNAPE Préparer le village au choix des membres de la CVC et du CPE
ORGANISATION	6° Organisation CVC / CPE	Village	Validation du choix des membres de la CVC et du CPE par le projet avec la population Explication des modalités de versement de la participation financière du village (150.000 FG sur le compte du projet) et d'ouverture du compte d'épargne du CPE (et des 150.000 FG à y déposer au titre d'avance sur les frais de maintenance) Explication sur le dossier à présenter à la CRD : contrat signé par le village; reçu de versement; livret compte CPE.
	7° Bilan des demandes à la CRD	CRD	Établissement de la liste des villages retenus pour les travaux avec la CRD (élimination des autres)
	Signature du contrat	Village	Engagement officiel du projet à réaliser un point d'eau Présentation du chronogramme des travaux et autres actions à la population
FORMATION	TRAVAUX		Implantation, forage, essai de débit, analyse d'eau, superstructure par l'entreprise
	8° Formation CVC et CPE	CRD	Formation technique, financière et sanitaire des membres de la CVC et du CPE. Remise du "bon pour la pompe" au CPE pour qu'il commande la pompe
	INSTALLATION DE LA POMPE		Réalisée par l'artisan local pour le compte de l'entreprise
	10° Qualité de l'eau et Santé	Village	Analyse bactériologique de l'eau du forage et éducation sanitaire de la population
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET SANITAIRE	11° Formation des usagers	Village	1ère Évaluation de l'exploitation de la pompe avec la CVC et le CP et établissement d'un règlement de l'utilisation du point d'eau moderne avec la population
	12,13, 14° Accompagnement technique et sanitaire	Village	Évaluation de l'exploitation de la pompe avec la CVC et le CPE; animation sanitaire; recyclage CVC et CPE
	15° Bilan de l'impact du projet	CRD	Évaluation interne du projet avec les représentants des villages et des CPE



CONTRAT D'EXPLOITATION
du point d'eau Moderne du Village de :



REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES EAUX ET FORETS

SERVICE NATIONAL D'AMENAGEMENT DES POINTS D'EAU

PROJET D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE EN BASSE GUINEE

Pour permettre à la population d'avoir accès à l'eau potable et améliorer la santé des habitants du village,

le SNAPE, représenté par le projet d'hydraulique villageoise de basse Guinée AFD 4,

et le Village de,
de la Sous-préfecture de Préfecture de
représenté par son Chef :

s'engagent, en présence de la CRD, à respecter les conditions suivantes :

ENGAGEMENTS DU SNAPE :

1. Implanter et réaliser si les conditions hydrogéologiques le permettent, un point d'eau moderne constitué d'un forage productif et d'une pompe à motricité humaine, lorsque le village aura rempli les conditions décrites dans le présent contrat
2. Construire une dalle et un muret en ciment autour du point d'eau.
3. Contrôler la qualité de l'eau du forage.
4. Faire installer la pompe à motricité humaine, qui sera la propriété du village.
5. Installer si nécessaire un déferriseur.
6. Sensibiliser la population à l'eau et à la santé.
7. Former les membres du Comité de Point d'Eau (CPE).
8. Informer le CPE sur la localisation des magasins de pièces détachées et des artisans.

ENGAGEMENTS DU VILLAGE :

1. Constituer une Commission Villageoise de Contrôle (CVC), composée de sages et représentative de toutes les composantes du village (hommes et femmes en nombre égal). Cette commission veillera au respect des clauses du présent contrat, contrôlera le fonctionnement et la gestion du CPE, couvrira de son autorité l'établissement du prix de l'eau et le respect des règles d'utilisation du point d'eau et organisera l'information régulière de la population sur les activités et la gestion du CPE. Elle règlera les conflits éventuels entre les usagers et le CPE.
2. Elire un Comité de Point d'Eau, qui assurera les fonctions de chef d'exploitation, de trésorier, de secrétaire, d'hygiéniste et de réparateur. Composé d'au moins 3 femmes sur 5.
3. Réunir pour chaque pompe, au titre de la **participation villageoise à l'investissement, une somme de 150.000 FG**. La verser directement sur le compte du projet, intitulé "PROJET SNAPE AFD4". (En cas de forage négatif, cette somme sera reversée au village).
4. Ouvrir un **compte d'épargne au nom du CPE** et y déposer à l'ouverture 150.000 FG comme avance sur les dépenses de maintenance. Y déposer, ensuite, régulièrement les revenus de la vente de l'eau pour conserver l'argent en toute sécurité.
5. Engager un fontainier et vendre l'eau à la pompe, au prix de vingt cinq Francs Guinéens (25 FG) le bidon de 20 litres ou tout autre récipient de capacité équivalente. Cela pour pouvoir payer :
 - les pièces détachées; les réparations de l'artisan réparateur (5000 à 10000 FG) et ses visites de maintenance préventive chaque trimestre ; les frais de gestion (petit matériel, cahier, stylos, frais de transport) ; le fontainier qui va vendre l'eau chaque jour ; et éventuellement en cas profits importants : la prime de fin d'année au CPE (au maximum 10% des recettes annuelles) et le financement de projets de développement communautaire.
6. Réaliser les travaux d'accompagnement permettant l'accès et le fonctionnement de l'atelier de forage au village.
7. Aller commander la pompe au magasin de pièces détachées, avec « **le bon pour une pompe** » que le projet lui remettra, après la formation du CPE. En même temps acheter un **lot de pièces d'usure** de 30.000 FG environ.
8. Payer à l'artisan 10.000 FG de frais de main d'œuvre pour **l'installation de la pompe**.
9. Construire une clôture de protection du point d'eau et aménager un anti-bourbier et maintenir ces installations en bon état. Nettoyer chaque matin l'aire du point d'eau.
10. Assurer une gestion transparente et communautaire.

En cas de non-respect des engagements pris par le village, le SNAPE se réserve le droit de suspendre le fonctionnement de la pompe, après avoir tenté de régler à l'amiable le problème avec le chef de village et le président de la CRD.

Fait à

Le

LE CHEF DE VILLAGE :

LE PRESIDENT DE LA CRD :

.....

.....

LE S.N.A.P.E :

.....

REMARQUES :

Tout village qui respectera totalement ses engagements pourra avoir accès aux autres programmes du projet, à savoir la construction de dalles de latrines familiales et de latrines collectives et de lavoirs.